

Saint-Ouen, le 07/04/2016

COMPTE RENDU DE LA 1^{ère} REUNION DE NAO

La première réunion de NAO s'est tenue le 7 avril avec la Direction générale d'Alstom Transport S.A. (ATSA).

FO a revendiqué notamment :

- Augmentation générale de 2,5% avec un talon de 70 € pour tous (Ouvriers, ATAM, Ingénieurs et Cadres).
- Augmentation individuelle : 1,5 %.
- Calcul de la prime d'ancienneté à partir du salaire de base réel et déblocage de cette prime de 15 à 20 ans.
- Application rétroactive des revalorisations salariales à compter du 1^{er} avril.
- Prise en charge de la journée de solidarité par l'employeur.
- Instauration d'une indemnité kilométrique pour les trajets effectués à vélo, en application de la loi.
- Maintien de tous les emplois, activités et sites industriels.
- Arrêt des externalisations et des délocalisations d'activités, rapatriement de celles-ci et embauche des intérimaires et prestataires.
- Compensation de la perte sur la participation aux bénéfices due aux subventions commerciales versées à des filiales étrangères d'ALSTOM Transport.

Les « propositions » de la Direction ont été au cours de cette 1^{ère} réunion de négociations :

- Augmentation générale de 1% pour les ouvriers et ATAM jusqu'à V2.
- Augmentation individuelle de 1% pour les I&C et ATAM V3.
- Talon : autour de 25€.
- Les augmentations seraient appliquées rétroactivement à compter du 1^{er} avril 2016.
- Prime forfaitaire de 150 ou 200€: applicable à tous sauf aux I&C qui ont un bonus supérieur à 5%.

Selon les données fournies par la Direction, l'évolution des salaires mensuels moyens en euros depuis 2004 est la suivante :

	2004	2015	évolution
Ouvrier	1583	2067	484
ATAM	1879	2418	539
V3	2494	3040	546
I&C	4282	4747	465
dont IIIC	8118	10084	1966

Selon ce tableau, nous constatons que le salaire moyen des I&C sur ATSA n'a augmenté que de 11% depuis 2004, alors que l'indice INSEE des prix à la consommation a augmenté de 16% sur la même période.

Les ingénieurs et cadres, hors cadres de Direction (IIC), et les ATAM V3 sont donc bien pénalisés par une augmentation entièrement individualisée.

Nos revendications sont donc parfaitement légitimes et les propositions de la Direction sont inacceptables !

Une deuxième réunion de NAO aura lieu le 15 avril.

TOUS EN MANIFESTATION CE SAMEDI 9 AVRIL POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL !

Un immense rejet monte dans le pays contre la « loi travail ».

Le 31 mars, les salariés et les jeunes se sont mis en grève massivement partout dans le pays pour exiger le retrait du projet de loi travail : plus d'un million de manifestants dans tout le pays !

Rappelons que le projet de loi travail, c'est :

- la primauté donnée à l'accord d'entreprise pour vider le Code du travail de sa substance et dévitaliser les conventions collectives,

- l'individualisation des droits avec le compte personnel d'activité (CPA), ce qui revient à les fragiliser.

C'est la remise en cause de tous les droits des salariés !

Par exemple, le projet de loi comporte l'article suivant s'appliquant aux salariés au forfait jours :

« Lorsque l'employeur a fixé des échéances et une charge de travail compatibles avec le respect des repos quotidien et hebdomadaire et des congés du salarié, sa responsabilité ne peut être engagée au seul motif que le salarié n'a, de sa propre initiative, pas bénéficié de ces repos ou congés. »

C'est une inversion complète de la logique du Code du travail. Par construction, le Code du travail sert à protéger le salarié dans le cadre du lien de subordination du salarié envers son employeur. Actuellement, c'est donc l'employeur qui est responsable de la prise des congés par le salarié. L'employeur est donc actuellement en faute si le salarié n'a pas pu prendre ses congés payés, sauf renonciation exprès de ce dernier.

Avec la loi El Khomri le salarié pourrait perdre ses congés sans aucune compensation en l'absence de refus exprès de l'employeur de la prise des congés ! Avec le chantage au congé, l'employeur pourrait donc obliger le salarié au forfait jours à travailler 13 heures par jour, voire plus puisque la loi El Khomri permettrait par ailleurs de réduire la durée minimale de repos journalière en dessous de 11 heures !

Le projet de loi El Khomri est une régression pour tous et sur toute la ligne.

Il n'est ni amendable, ni négociable : il doit être purement et simplement retiré.

L'entêtement du gouvernement met au centre la question de la grève jusqu'au retrait du projet de loi.

Ce samedi 9 avril les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF, UNL, et FIDL appellent à manifester pour le retrait du projet de loi travail du gouvernement. Nous vous appelons à participer à la

***Manifestation ce samedi 9 avril à 14h,
place de la République***